

Office national
de l'énergie



National Energy
Board

Dossier : Ad-GA-ActsLeg-Fed-NEBA-Amend 01
Le 6 juin 2012

Destinataires : Sociétés ayant des demandes à l'étude par l'Office national de l'énergie aux termes des articles 52 et 58 de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* (la *Loi*)

Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable
Établissement de délais d'exécution pour certaines demandes à l'étude par l'Office

Madame, Monsieur,

L'Office national de l'énergie souhaite communiquer l'adoption de délais d'exécution pour certaines demandes actuellement à l'étude, plus précisément pour celles présentées aux termes des articles 52 et 58 de la *Loi*.

Le président et premier dirigeant, Gaétan Caron, a fixé des délais pour ces demandes et a rendu sa décision dans la lettre ci-jointe.

Pour toute question ou demande d'éclaircissement, prière de s'adresser à Jamie Kereliuk, chef du secteur des demandes, au 403-299-2793.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

La secrétaire de l'Office,

A handwritten signature in black ink that reads "Sheri Young".

Sheri Young

OF-Fac-Oil-T241-2012-01 01	TransCanada Keystone Pipeline GP Ltd. <i>Parc de stockage de Keystone au terminal de Hardisty</i>	14 mars 2013
OF-Fac-Gas-N081-2012-05 01	Nova Gas Transmission Ltd. <i>Station de comptage au point de vente de Wapasu Creek</i>	4 avril 2013

L'Office ordonne à tous les demandeurs susmentionnés de signifier une copie de la présente lettre à toutes les personnes intéressées par les demandes présentées aux termes de l'article 58 et figurant sur leurs listes respectives. Le président ordonne à l'Office d'afficher la lettre dans son dépôt central de documents Livelink pour chaque demande.

Audience (demandes aux termes des articles 52 et 58)

N° de dossier de l'Office	Ordonnance d'audience	Demandeur et projet	Délai d'exécution
OF-Fac-Oil-E101-2011-01 01	OH-005-2011	Pipelines Enbridge Inc. <i>Première étape d'inversion de la canalisation 9</i>	4 octobre 2012
OF-Fac-Gas-N081-2011-05 02	GH-001-2012	Nova Gas Transmission Ltd. <i>Prolongement Komie North de la canalisation principale du nord-ouest</i>	24 avril 2013

Le président ordonne à l'Office de faire parvenir une copie de la présente lettre aux parties énumérées dans la liste établie pour chacune des audiences ci-dessus, en plus d'afficher la lettre dans son dépôt central de documents Livelink pour chaque instance.

La présente lettre figure aussi sur à la page d'accueil du site Web de l'Office, sous la rubrique « Quoi de neuf ».

Sous réserve de modifications pouvant devenir nécessaires et qui sont permises par la loi, les délais d'exécution indiqués plus haut représentent la date limite à laquelle l'Office aura mené à terme son évaluation et aura publié son rapport définitif.

Pour toute question ou demande d'éclaircissement, prière de s'adresser à Jamie Kereliuk, chef du secteur des demandes, au 403-299-2793.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le président et premier dirigeant,



Gaétan Caron